

L. 1-2 : *In n(omine) D(omi)ni incipit iscr(i)ptura [a]d grandine(m)*; l. 3-8 : l'interprétation est incertaine, *lobis* = *nobis* (?), *cabtuline* = *capitoline*; sur l'autre face on a : *maxim tu mici ispromisera [a]nte faciem Dei ibi isla ubi is[*t*]abat (= *stabat*) dela* ○ *is et gran...*; l. 9 : *sanguine* = *sanguine*; l. 10 : *isla* = *sla*; l. 14 : *bibam* = *vivum*, *biber(e)s*; l. 15 : comprendre *erit vipera serpens ut sorberet te*; l. 17 : *quantu* = *quantum*, *defisonis* = *defixionis*; l. 17-20 : de *incad* à *difatan*, formule magique énigmatique; sur l'autre face avant *incad* est chaque fois ajouté *de* et il y a un membre de phrase supplémentaire; l. 18 : *sentu* = *sanctum*; l. 20 : les lettres *t u m* ont été effacées à dessein, peut-être rétablir *ut*; l. 22 : *quia* doit avoir le sens de *ut*, *incento* = *incanto*, *emen* = *amen*.

Daté vraisemblable : *vi*^e, peut-être même *vii*^e siècle ap. J.-C.

MÉMOIRES DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE DU CAIRE, LXVII, 2^e partie, 1935-1937 (*Mélanges Maspero*, II, 2).

P. 206-212. O. Guéraud. A Behnasa (*Oxyrhynchos*).

137) Tablette imprécatoire en plomb (voir plus haut, *Ann. du Serv. des Antiq. de l'Égypte*).

Tout le centre est occupé par des mots magiques. En bordure de trois des côtés, adjuration en grec pour que Khikhoïs qu'a enfanté Takhoïs soit frappé de mutisme et devienne l'objet d'une

haine profonde de la part d'Héraklios qu'a enfanté Hérakléia et d'Hermias qu'a enfanté Didymé (iii^e siècle ap. J.-C.).

P. 206, n. 1. Renvois aux autres *defixionum tabellae* provenant d'Égypte.

MEMOIRS OF THE AMERICAN ACADEMY IN ROME, XV, 1938.

P. 5-20 et pl. 3-4. Charlotte Perry Ludlum. Anses d'amphores estampillées du Musée de l'Académie américaine de Rome (191 n^{os}); la plupart viennent du Testaccio; presque toutes les marques sont au *C. I. L.*

P. 23-61. Masson Hammond essaie de déterminer, règne par règne, quel jour les empereurs du Haut-Empire ont renouvelé leur *tribunicia potestas*. Jusqu'à Néron, ce jour est celui des comices où les tribuns étaient élus par le peuple (4 décembre); Vespasien le transfère à l'anniversaire du *dies imperii*; Trajan et ses successeurs le fixent à la date (10 décembre) où les tribuns entraient en fonction; la première année du règne s'étend alors jusqu'au plus proche 10 décembre.

P. 62-69. W. F. Snyder recherche les raisons des nombreuses irrégularités qu'on relève dans les chiffres des puissances tribuniennes de Septime Sévère et de Caracalla. La plupart de ces irrégularités viennent des indications incomplètes, erronées ou tardives, fournies sur le système officiel et correct de numération.